



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 10/2020
du 9 novembre 2020**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif au renouvellement de la permission pour le service radiodiffusé
visant le public résident *RTL Télé Lëtzebuerg* de la s.a. CLT-Ufa**

Par courriel du 29 octobre 2020, le Service des médias et des communications a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le renouvellement éventuel de la permission pour le service radiodiffusé visant le public résident *RTL Télé Lëtzebuerg* délivrée à la s.a. CLT-Ufa et venant à expiration au 31 décembre 2020.

Par ce courrier, le Service des médias et des communications demande à l'Autorité de lui signaler d'éventuels problèmes constatés lors de la surveillance des programmes.

Pour le service sous analyse, l'Autorité renvoie sur cette interrogation à ses décisions ayant trait à une sanction de l'ALIA en relation avec le non-respect des dispositions légales, réglementaires ou ressortissant du cahier des charges par le fournisseur de service :

- DEC035/2016-A003/2016 du 19 septembre 2016 : violation des règles sur les communications commerciales ;
- DEC005/2017-A007/2016 du 12 janvier 2017 : manquement aux règles de déontologie journalistique : violation de l'obligation de présenter l'information de façon impartiale, objective et honnête ;
- DEC029/2017-P054/2016 du 29 mai 2017 : manquement aux règles de déontologie journalistique : obligation de présenter les points de vue de façon équilibrée ;
- DEC010/2018-A004/2018 du 22 octobre 2018 : violation des règles sur les communications commerciales ;
- DEC003/2019-A002/2018 du 13 mai 2019 : violation des règles sur les sondages d'opinion politique.

Les problèmes rencontrés ne justifient pas aux yeux de l'Autorité un refus de renouvellement.

L'Autorité n'a pas non plus relevé d'autres obstacles qui seraient de nature à s'opposer au renouvellement de la permission.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Sous réserve des observations exprimées ci-dessus, l'Autorité n'a pas d'objection au renouvellement pour une durée laissée à l'appréciation du Gouvernement, en veillant à traiter tous les concessionnaires sur un pied d'égalité.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 9 novembre 2020, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Marc Glesener, membre
Claude Wolf, membre
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président